

1ère CAMPAGNE DES BOURSES SCOLAIRES ANNEE 2026/2027

Date limite de dépôt des dossiers

pour présentation du dossier au 1^{er} Conseil Consulaire des Bourses Scolaires :
20 février 2026

sur instructions de l'Agence pour l'Enseignement Français à l'Etranger

INSTRUCTIONS A LIRE AVEC LA PLUS GRANDE ATTENTION

POUR PRENDRE RENDEZ-VOUS :

- connectez-vous sur le site internet du Consulat général de France à Dakar.
 - Sélectionnez l'onglet « protection et action sociale » puis « bourses scolaires et universitaires »,
 - dans l'article « Ouverture de la 1^{re} campagne des bourses scolaires 2026/2027 », vous trouverez le lien qui vous proposera de choisir la date du rendez-vous et l'heure à laquelle vous souhaitez être reçu.
- *ATTENTION : 1 RDV par famille quel que soit le nombre d'enfants (exemple : 1 famille avec plusieurs enfants = 1 RENDEZ VOUS)**
- **Les photocopies** de tous les documents doivent être présentées lors **du rendez-vous**.

POUR LE DEPOT EN LIGNE :

- demande de création d'un compte SCOLAIDE
 - une fois le compte validé par le service des bourses, vous aurez accès durant la campagne au dépôt de votre dossier
- Seule la liste des pièces disponibles sur le site internet est valable.**

- **L'inscription au registre des français pour le parent demandeur et les enfants est obligatoire** quelques soit le mode de dépôt et l'inscription doit être en cours de validité (aucune inscription par le service des bourses ne sera possible)
- L'AEFE/Paris se réserve le droit de vérifier l'exactitude des déclarations, de faire effectuer des visites à domicile et de vérifier l'authenticité des documents présentés auprès des administrations compétentes (services fiscaux, organismes sociaux, service de l'état civil, ...).

**Seuls les dossiers complets seront acceptés.
Les dossiers déposés HORS-DELAIS SERONT PROPOSÉS AU REJET**

Liste des pièces à fournir :

ATTENTION, des justificatifs supplémentaires pourront éventuellement être sollicités par le Conseil Consulaire.

1 - Un formulaire par famille (intégralement renseigné et signé par le demandeur)

- 2 - Un courrier de demande de bourses**, sur papier libre, détaillant la situation de la famille, le motif de la demande, adressé à Monsieur le Consul Général de France à Dakar
- 3 - Situation familiale**
 - le livret de famille français ou l'acte de naissance français des enfants demandeurs et/ou les actes de naissance étrangers pour les enfants à la charge de la famille
 - pour les enfants dont la garde est confiée à un tiers : Copie du jugement du Tribunal confiant la garde (délégation d'autorité parentale)
 - pour les enfants handicapés à charge : copie de la carte d'invalidité (MDPH) et/ou attestation de l'allocation versée (AEH)
- 4 - Situation matrimoniale**
 - personnes divorcées : Jugement de divorce (mentionnant la garde des enfants et la pension alimentaire assumée par l'un ou l'autre des parents) et attestation de non-concubinage
 - personnes se déclarant séparées et/ou non mariées et/ou célibataire : Jugement de garde des enfants et attestation de non-concubinage
 - personnes veuves : Copie de l'acte de décès (si le livret de famille ne comporte pas l'inscription du décès), les justificatifs de la pension de veuvage et d'orphelin et attestation de non-concubinage
- 5 - Certificats d'inscription au registre des français établis hors de France** du parent et des enfants demandeurs de bourses en cours de validité
- 6 - Certificat de scolarité de 2025/2026 de chaque enfant à charge** (même s'ils ne sont pas scolarisés dans le système français)
- 7 - Passeport français et étrangers de tous les membres de la famille, y compris pour les non-résidents au Sénégal (photocopier les pages tamponnées des voyages de 2023 à 2025)**
******ATTENTION : les détenteurs de plusieurs passeports doivent présenter chacun d'entre eux**

- **8 - Justificatifs de domicile (à l'étranger et/ou au Sénégal)** : contrat de location, dernière quittance de loyer **et** dernière facture (SENELEC et SEN EAU)
- **9 - Justificatifs de ressources de l'année 2025** des deux parents ou du nouveau foyer constitué par le parent demandeur
 - a) **Pour les salariés :**
 - **12 bulletins de salaire de 2025 et attestation de l'employeur visée** faisant apparaître le revenu brut et net annuel, les cotisations sociales obligatoires et les impôts payés par l'employé
 - **Attestation de l'employeur** récapitulant les **primes et autres avantages** perçus sur **l'année 2025**
 - **Statuts de la société si lien familial avec employeur**
 - b) **Pour les retraités ou pensionnés :** Relevé annuel 2025 (-> <https://www.info-retraite.fr/portail-info/home.html>)
 - c) **Pour les commerçants, les professions libérales et les gérants salariés ou les travailleurs informels :**
 - **Attestation visée par le cabinet comptable justifiant du revenu mensuel retiré de l'activité libérale en 2025**
 - **Statuts de la société**
 - **Compte d'exploitation (CGU) ou bilan comptable établi et visé par un comptable agréé (+ annexe 11) et par les services fiscaux du pays**
 - **Quitus fiscal sur les revenus tirés à titre personnel** de l'activité exercée (état récapitulatif n°1024).
 - **Activité informelle** : joindre une attestation sur l'honneur des revenus 2025.
 - d) **Pour les étudiants et les parents bénéficiant d'une bourse d'étude ou de recherche :**
 - **Justificatifs des revenus** (et justificatif du montant de la bourse reçue, le cas échéant)
 - e) **Pour les personnes sans emploi :**
 - attestation sur l'honneur
 - pour les personnes licenciées : attestation de licenciement mentionnant les indemnités perçues ou à percevoir
 - f) **Aide(s) familiale(s) ou avantage(s) en nature (amis, famille ou autre) :** Attestation sur l'honneur du montant annuel versé, rédigée par la personne qui aide et accompagnée d'une copie de sa pièce d'identité
Avantages en nature (par l'employeur) : Attestation du montant annuel versé

***En cas de mise à disposition d'un logement, d'un véhicule ou tout autre avantage alloué : fournir les attestations adéquates (valeur locative, copie de la carte grise du véhicule mis à disposition, eau, électricité, personnel de service, billets d'avions, etc.)*
 - g) En cas de perception **d'indemnités journalières** (maladie, grossesse...) joindre l'attestation de paiement de l'organisme payeur.
 - **10 - Attestation de l'employeur** justifiant de sa participation ou non aux dépenses de scolarisation
 - **11 - Justificatifs du patrimoine immobilier au Sénégal et/ou à l'étranger :**
 - Acte notarié précisant le prix d'achat du (ou des) bien(s) ; avis de taxe foncière.
 - Le cas échéant, justificatif des revenus locatifs annuels (sinon taxe sur logement vacant)
 - Tableau d'amortissement du prêt immobilier suite à l'achat du bien
 - **12 - Justificatifs des revenus mobiliers** : Avis d'imposition sur les revenus mobiliers perçus, relevés bancaires annuel présentant la situation de leur(s) portefeuille(s)
 - **13 - Carte grise** du ou des véhicules (auto, moto, scooter) possédés (personnels et/ou de fonction).
 - **14 - Pension alimentaire due** : Justificatifs de versement (jugement, notification d'obligation alimentaire...)
 - **15 - Mutuelles privées et/ou Caisse de santé (CFE, MGEN ou autre)** : Le dernier appel trimestriel de cotisations de 2025
 - **16 - Attestation de radiation de la Caisse d'Allocations Familiales** du dernier lieu de résidence **en France ou de l'organisme payeur à l'étranger et de France travail si tel est le cas**
 - **17 - Récapitulatif des prestations sociales perçues en 2025 en France (CAF et/ou France travail) ou à l'étranger**
 - **18 - Ensemble des relevés des comptes bancaires** courants et épargnes (professionnels et/ou personnels) en France et/ou à l'étranger du foyer (compte joint et individuel du couple) des 6 derniers mois 2025
 - **19 - Plan géographique détaillé d'accès au domicile** ou géolocalisation